APRÈS ART. 2 N° 203

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

### AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 203

présenté par

M. Chiche, M. Nadot, Mme Valérie Petit, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Taché, Mme Chapelier, Mme Tuffnell, Mme Yolaine de Courson, Mme Leguille-Balloy, M. Orphelin, Mme Josso et M. François-Michel Lambert

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.